

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 193

présenté par
MM. de Rugy, Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Il définit comme prioritaire tout projet d'ouverture de formation ou d'augmentation de capacités d'accueil dans les domaines de l'éco-énergie, de l'éco-construction, des métiers de l'environnement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise actuelle aura au moins cette vertu de montrer à tous que le retour au *statu quo ante* est impossible : pour la surmonter, il faudra un « New Deal vert » comparable, par son ampleur et le changement qu'il induira dans nos comportements quotidiens, au New Deal des années 1930 et à la reconstruction de l'Europe après la seconde guerre mondiale. De nouveaux métiers seront ou sont déjà créés ; des risques que nous ignorions jusqu'à présent seront pris en compte. Afin d'instaurer une transition en douceur vers une nouvelle société écologique, le système de formation professionnelle doit aider les demandeurs d'emploi ainsi que ceux qui travaillent encore dans des secteurs condamnés à plus ou moins long terme, à se former à ce nouveau monde.